

062.5
531.12 - CP/sz

Madrid, le 29 mars 1984

Réunion de travail avec la Commission des
Affaires étrangères du Congrès
Madrid, le 28 mars 1984

Le Président de la Commission, M. Medina, souhaite la bienvenue à la délégation suisse et rappelle l'influence du modèle fédéral suisse sur la Constitution espagnole de 1978 qui, sans renier le caractère unitaire du pays, vise à assurer, par le biais des autonomies régionales, un équilibre politique fondé sur le partage des responsabilités.

M. Debétaz, après avoir présenté les membres de la délégation suisse et prononcé quelques paroles de remerciement, passe la parole à M. Gerber qui présente un exposé sur les relations de la Suisse et la Communauté européenne dans la perspective de l'élargissement de celle-ci à l'Espagne et au Portugal.

M. Gerber fait l'historique de l'évolution de nos échanges avec la CE depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange de 1972. Il relève en particulier l'intensification des courants commerciaux entre les deux partenaires, illustrée par les chiffres de l'année 1982 pour laquelle les biens fournis par notre pays à la CE représentaient 48,2 % de nos exportations totales alors que nous recevions de la Communauté le 66,3 % de toutes nos importations. Si l'Accord de libre-échange ne s'applique qu'aux produits industriels, il n'en reste pas moins que la CE est également notre principal partenaire en matière d'échanges de produits agricoles: des négociations visant à harmoniser les courants commerciaux dans ce domaine ont eu lieu en 1980 sous l'égide du GATT et ont débouché sur des solutions satisfaisantes, particulièrement en ce qui touche aux légumes et aux fromages.

./.



- 2 -

Abordant le thème de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne, M. Gerber rappelle que la Suisse - tout comme les autres pays de l'AELE - ont apporté leur contribution à l'intégration sans heurts de l'Espagne au système européen de libre-échange par la conclusion de l'Accord intérimaire de 1979 qui a assuré aux échanges entre les pays de l'AELE et l'Espagne, dès son entrée en vigueur le 1er juillet 1980, un degré de libéralisation similaire à celui qu'avait introduit, entre ce pays et la CE, l'Accord commercial préférentiel de 1970.

L'adhésion de l'Espagne à la CE conduira certainement à un approfondissement et à une extension de nos relations bilatérales, car, outre l'Accord de libre-échange, c'est tout le tissu des liens peu à peu établi entre la Communauté et la Suisse qui s'appliquera automatiquement à l'Espagne. Pour se convaincre de l'intensité de ce réseau d'accords, d'arrangements et d'autres modalités de coopération, il n'est que de relever les multiples secteurs couverts par ceux-ci: en matière de science et de technologie, on peut citer notre participation au projet de fusion thermonucléaire et de physique des plasmas ainsi que les diverses actions COST, sans compter les échanges de vues réguliers sur les questions d'environnement. Pour ce qui est du secteur tertiaire, la coopération s'étend des télécommunications (EURONET) aux assurances en passant par les transports. En matière de politique économique et monétaire également des échanges d'informations ont lieu lors de rencontres régulières entre experts des deux parties.

Dans un autre ordre d'idées, M. Gerber exprime le souhait que l'harmonisation du droit en Europe se poursuive sous l'égide du Conseil de l'Europe: ce forum devrait être mieux utilisé afin d'éviter que ne se creuse un fossé entre la législation communautaire et celle des pays non membres de la CE.

./.

- 3 -

Pour conclure, M. Gerber souligne la densité et le dynamisme des relations entre la Suisse et la CE. Partant du noyau central que constitue l'Accord de libre-échange, une coopération intense s'est établie entre les partenaires, coopération dont personne ne songe à contester la nécessité et les bienfaits. Les craintes exprimées dans certains milieux lors de la négociation de l'Accord de 1972 se sont révélées sans fondement. La division internationale du travail favorisée par le libre-échange industriel a, au contraire, constitué un atout de poids en ces temps de crise économique. La volonté politique pour développer encore les relations entre la Suisse et la CE existe de part et d'autre. C'est dans cette perspective que nous nous réjouissons de la prochaine adhésion de l'Espagne à la Communauté.

Répondant aux questions de certains membres de la Commission des Affaires étrangères,
M. Debétaz fait le point de la question d'une éventuelle adhésion de la Suisse à l'ONU: le Conseil national vient de se prononcer favorablement à l'adhésion et l'affaire est actuellement soumise à la Commission des Affaires étrangères du Conseil des Etats qui pourra éventuellement statuer sur la question vers la fin de cette année à la lumière des délibérations de ladite Commission.

M. de Chastonay complète l'intervention précédente en signalant que la question de l'adhésion aux Nations Unies sera soumise au référendum obligatoire et que la double majorité du peuple et des cantons sera nécessaire pour son adoption: un pronostic est donc difficile, sinon impossible.

M. Riesen développe le thème de la souveraineté réelle du peuple et des Etats en l'illustrant par l'exemple du taux de l'impôt fédéral, inscrit dans la Constitution et qui ne peut être modifié qu'avec l'accord du souverain.

./.

M. Kündig explique la prudence dont doivent faire preuve notre Gouvernement et notre Parlement en matière d'immigration. Il y a, d'une part, la question des travailleurs étrangers dont notre économie a besoin et, d'autre part, le problème posé par des demandes d'asile politique de plus en plus nombreuses. Depuis le début des années 60, une inquiétude s'est faite jour au niveau de l'opinion publique au sujet du degré de surpopulation étrangère de notre pays. Certains courants politiques ont pu exploiter le caractère émotionnel de la question, accentué par le début de la crise économique, pour lancer des initiatives populaires visant à une diminution drastique du nombre d'étrangers, dont l'acceptation aurait porté un rude coup tant à notre économie qu'à notre image à l'étranger. Le Gouvernement, avec le soutien des Chambres fédérales, a élaboré une politique de stabilisation relative de la population étrangère en maintenant celle-ci en-dessous du million d'individus (environ 900.000), ce qui pourrait constituer en effet un seuil de tolérance pour un pays de six millions d'habitants. M. Kündig souligne la qualité de l'apport espagnol d'environ 100.000 personnes dont le travail est unanimement apprécié par les entreprises suisses. En ce qui concerne le problème des réfugiés, il s'agit maintenant - malgré les difficultés en matière de personnel administratif - d'accélérer les procédures de décision d'octroi ou de refus de l'asile politique qui pouvaient prendre dans certains cas jusqu'à trois ans. L'objectif fondamental de notre pays est de parvenir à une bonne assimilation des personnes étrangères vivant en Suisse, ce qui est évidemment plus facile avec des travailleurs européens qu'avec des réfugiés d'autres continents et de mentalité fort différente.

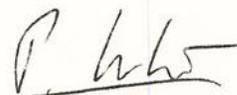
M. Biel abonde dans le même sens et fait remarquer que le caractère émotionnel du problème ne change rien au fait que l'économie suisse, en raison de sa spécialisation et de sa diversification, ne peut plus se passer de la main d'oeuvre étrangère et cela tant dans l'industrie que dans le secteur des services (tourisme).

- 5 -

Tous les députés espagnols ont tenu à exprimer leur satisfaction de pouvoir dialoguer avec une délégation parlementaire suisse et ont relevé l'excellence des rapports bilatéraux entre les deux pays. Le Vice-Président de la Commission, M. Martínez, a exprimé le voeu que la coopération hispano-suisse soit intensifiée et étendue davantage encore, non seulement dans les domaines économique et culturel (où M. Martínez voit, de la part des Suisses, plus d'intérêt pour la culture espagnole que cela n'est le cas en Espagne pour les réalisations artistiques suisses), mais aussi en matière politique: l'Espagne, partie intégrante du bloc occidental, n'en désire pas moins conserver une liberté d'action qui lui permette de consacrer plus d'efforts à la cause de la paix mondiale. Dans cette optique, l'Espagne a grandement apprécié l'action de la Suisse - dans le cadre du groupe N+N ou isolément - lors des récentes conférences internationales sur la sécurité et la coopération en Europe. L'Espagne a regretté, en particulier, le manque de réceptivité de plusieurs délégations occidentales aux propositions suisses présentées à la CDE à Stockholm. M. Martínez conclut en rendant hommage à la Suisse, traditionnelle terre d'asile, qui a offert son hospitalité à maints Espagnols poursuivis jadis pour leurs idées démocratiques.

M. Kirkpatrick, député de l'opposition, se joint à cet hommage et, dans le contexte de la coopération dans les organismes internationaux et particulièrement européens, exprime le voeu de voir la Suisse appuyer le candidat officiel de l'Espagne pour le poste de Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Marcelino Oreja.

Après les remerciements de la délégation suisse, la séance est levée par le Président de la Commission des Affaires étrangères.



P. Chrzanovski